



UFCFP/SG/GD/ 2023-245

Paris, mercredi 20 décembre 2023

Ministère de l'Économie - Finances  
M. Bruno LEMAIRE - TELEDON 151  
139 rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Monsieur le Ministre,

Depuis leur création le 26 juillet 1925, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) ont joué un rôle historique dans la promotion et le développement de l'artisanat français, un secteur rayonnant pour l'économie nationale.

Avec pour mission de représenter et d'accompagner les artisans, de promouvoir le savoir-faire français et de former de nouveaux talents, les CMA contribuent à préserver un héritage riche en traditions.

L'artisanat en France, dynamique et diversifié, est porté par 1,83 million d'entreprises générant un chiffre d'affaires annuel de 300 milliards d'euros et employant plus de 3,1 millions d'actifs.

Réparti en quatre secteurs principaux - alimentation, bâtiment, fabrication, et services - il englobe 250 métiers et 510 activités. Le réseau des Centres de Formation d'Apprentis (CFA), fort de 137 établissements, forme chaque année 112 500 apprentis afin de pérenniser ces métiers.

Notre réseau presque centenaire est pourtant aujourd'hui confronté à un **risque sans précédent**. Les restrictions budgétaires successives imposées par les lois de finances et les réformes successives mettent sous pression ses ressources stratégiques pourtant nécessaires à l'ancrage territorial de l'artisanat et la réalisation des contrats d'objectifs et de performance. Ces contraintes financières menacent directement les 300 points de contact, les collaborations territoriales et ses 11 000 salariés.

La baisse programmée de la TFCMA se poursuit et atteindra 52 millions d'euros d'ici 2027, représentant environ un quart des ressources fiscales des CMA. L'augmentation de 10,2 % du coût des formations initiales qui nécessite des plateaux techniques, conjuguée à une réduction de 8 % du financement de l'État, crée immédiatement des déficits cumulés et met en péril l'intégration des apprentis et à terme la transmission d'entreprise.

Rappelons ici que le pacte fondateur, invitait les artisans à contribuer par la TFCMA à l'amélioration de leur situation et à la dynamique de leur marché. Les principes libéraux qui ont infusé progressivement amènent curieusement les élus des CMA, responsables de la bonne gestion de ces fonds, à déployer un modèle avantageux pour l'État qui génère des ressources fiscales et collecte davantage de TVA au détriment des artisans qui paient deux fois le service.

**Notre syndicat s'adresse directement à vous en quête de réponses claires. Existe-t-il une volonté politique visant à mettre fin au réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat ? Malgré le plébiscite du président de la République pour valoriser l'apprentissage, existe-t-il un projet gouvernemental favorisant les lycées professionnels et les centres de formation ? L'année 2023 est marquée par une situation inédite pour les CMA, caractérisée par un nombre record de licenciements et de suppressions de postes, impactant aussi bien les employés contractuels que les titulaires. Les salariés sont depuis dix ans confrontés à une réalité inquiétante, validée par une étude approfondie réalisée par le cabinet Arthur Hunt Consulting qui met en lumière des salaires inférieurs de 13 à 20 % par rapport à la moyenne nationale.**

Dans l'hypothèse où le gouvernement s'orienterait pas à pas vers la disparition des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, une démarche qu'il est en droit d'entreprendre malgré les répercussions économiques et sociales d'une telle décision, **Nous exhortons immédiatement à l'élaboration d'un plan social d'urgence.** Cette nécessité se fait ressentir car huit cents postes sont en jeu à court terme, représentant approximativement 10 % des effectifs.

Notre détermination est ferme quant à l'obtention d'une prise en charge complète et responsable de la part de l'État, visant à compenser les dommages liés aux licenciements au sein des CMA. Ceci inclut un accompagnement robuste dans leur **reconversion professionnelle**, de même qu'une **indemnisation** à la fois juste et équitable.

L'importance d'un soutien psychologique ne saurait être sous-estimée, de même que celle de préserver un dialogue social ouvert et ininterrompu. Cette démarche est d'autant plus nécessaire que les risques psycho-sociaux se trouvent exacerbés dans le contexte de précarité entretenu depuis plus de 10 ans.

Nous mettons également un point d'honneur sur l'urgence de développer un **dispositif passerelle** entre les Centres de Formation d'Apprentis (CFA), les lycées professionnels, les CMA et les administrations publiques. Un tel dispositif serait essentiel pour compenser l'absence de possibilités de reclassement au sein de notre réseau, garantissant ainsi une transition plus fluide pour ceux touchés par ces changements.

La CFE-CGC et les représentants du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat vous demandent en urgence une audience pour trouver des solutions dignes pour les salariés.

Veillez agréer Monsieur le Ministre, l'expression de nos hautes considérations.

Nicolas TOLLAR  
Président CGC CMA



Stanislas GAUDON  
Président de la Fédération  
des Services Publics de la CFE CGC

